



**GUIDE
D'ACCOMPAGNEMENT**

du **Protocole**
de **recherche**
des **Premières**
Nations au **Québec**
et au **Labrador**

Mars 2019

Rédactrice principale

Joannie Gray Roussel, agente de soutien – recherche et évaluation –
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations
du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

Comité de révision

Suzy Basile, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
Nancy Gros-Louis McHugh, gestionnaire du secteur de la recherche –
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations
du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
Patricia Montambault, agente de recherche – Commission de la
santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du
Labrador (CSSSPNQL)

Illustrations

Tim Whiskeychan

Révision linguistique

Edgar

Graphisme

Mireille Gagnon – Commission de la santé et des services sociaux des
Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

Tous droits réservés à la CSSSPNQL et à l'APNQL.

Ce document est accessible en version électronique, en français et
en anglais, à l'adresse www.cssspnql.com. Toute reproduction, par
quelque procédé que ce soit, la traduction et la diffusion, même
partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable de la CSSSPNQL.
Sa reproduction ou son utilisation à des fins personnelles, mais non
commerciales, est toutefois permise à condition d'en mentionner la
source, de la façon suivante :

Commission de la santé et des services sociaux des Premières
Nations du Québec et du Labrador 2019. Guide d'accompagnement
du Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au
Labrador de l'APNQL, Wendake, 12 pages.

Toute demande doit être adressée à la CSSSPNQL, par courrier ou par
courriel, aux coordonnées ci-dessous :

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations
du Québec et du Labrador
250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 102
Wendake (Québec) G0A 4V0

info@cssspnql.com

ISBN version imprimée : 978-1-77315-234-9

ISBN version Web : 978-1-77315-235-6

© CSSSPNQL et APNQL 2019

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION SUR LE DOCUMENT 3

Où se procurer le Protocole de recherche de l'APNQL?	3
Qu'est-ce que la recherche?	3
Comment faire de la recherche avec des partenaires externes?	3
Nous avons un projet, par où commencer?	4
Comment appliquer le Protocole de recherche?	4

INTRODUCTION ET CONTEXTE 5

Valeurs fondamentales	5
Principes d'action issus des valeurs	5
Propriété intellectuelle	6
Recherche menée en collaboration	6
Consultation	6
Reconnaissance des savoirs des Premières Nations	6
Partage des bénéfices	7
Imputabilité	7
Patrimoine sacré et connaissances culturelles	7
Usage approprié des informations recueillies	8
Les étapes avant, pendant et après la recherche	8

CONCLUSION 10

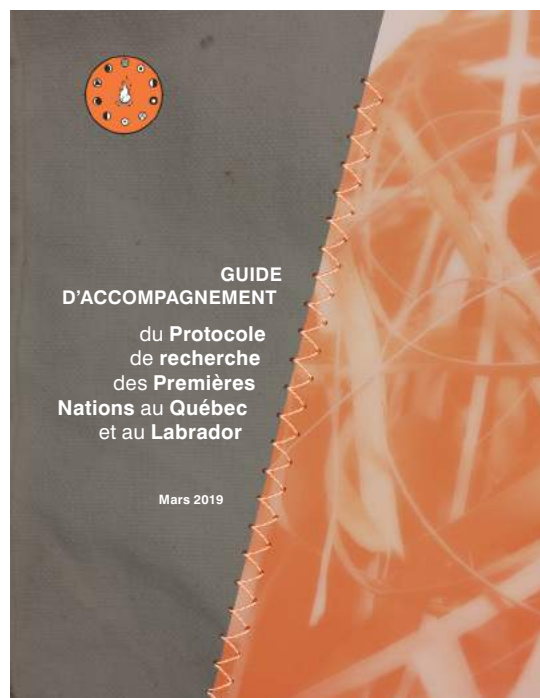
Glossaire	10
Bibliographie	10
Annexes	11
Ressources	11

La page couverture se compose de trois éléments représentatifs d'un savoir issu des Premières Nations. Plus spécifiquement, trois matières premières : la toile blanche utilisée par les Premières Nations pour la fabrication de structures architecturales qui permettaient aux Premières Nations de dormir, travailler, prier, jouer, accoucher, cuisiner, etc., les éclisses de frêne destinées à la fabrication d'objet utilitaire tel que le panier, et la couture. Ces matériaux sont toujours en usage aujourd'hui.

Ceux-ci ont été choisis afin d'illustrer l'importance de la double perspective lors de la réalisation d'une recherche dans le contexte des Premières Nations, c'est-à-dire de considérer les savoirs acquis depuis des millénaires par les Premières Nations au même titre que ceux issus des méthodes de recherche scientifique.

La symbolique de la couture parfaitement droite est représentative du travail finement réalisé pour la fabrication de vêtements et autres objets chez les Premières Nations; elle représente les deux mondes de connaissances, soit celui des Premières Nations et celui de la recherche scientifique.

Ces trois éléments sont aussi intégrés dans l'affiche synthèse accompagnant le Protocole de recherche. En trame de fond, un panier en cours de réalisation est illustré afin de faire une analogie avec les méthodologies utilisées en recherche et le savoir-faire des Premières Nations.



Note :

Toutes les références en crochets [P. X] renvoient au Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador de l'APNQL (2014).

INFORMATION SUR LE DOCUMENT

Ce guide est destiné à toute personne désirant réaliser un projet de recherche avec les Premières Nations ou sur le territoire des Premières Nations au Québec. L'objectif de ce guide est de synthétiser les informations contenues dans le Protocole de recherche de l'APNQL, principalement les étapes avant, pendant et après le projet de recherche.

Le Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) (2014) découle de la déclaration de principes qui a été entérinée par l'Assemblée des Chefs de l'APNQL via la résolution de l'automne 2014. Cette déclaration de principes a permis de cerner les objectifs de ce protocole.

Où se procurer le Protocole de recherche de l'APNQL?

Le Protocole de recherche de l'APNQL (2014) est accessible [ici](#) ou dans le centre de documentation du site Internet de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) à l'adresse www.cssspnql.com, en cliquant sur « Publications », puis en écrivant « Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador » dans l'encadré blanc.

Qu'est-ce que la recherche?

Dit simplement, la recherche est une procédure qui tente de répondre à une question ou à une problématique. La recherche peut impliquer des individus, des groupes ou des données (quantitatives ou qualitatives). Les techniques utilisées pour faire une collecte de données adéquates sont multiples, par exemple : par questionnaire (en personne, sur Internet ou au téléphone), par discussions (groupes de discussion, cercle de discussion), par utilisation d'informations déjà disponibles (données d'un logiciel ou d'une base de données).

Comment faire de la recherche avec des partenaires externes?

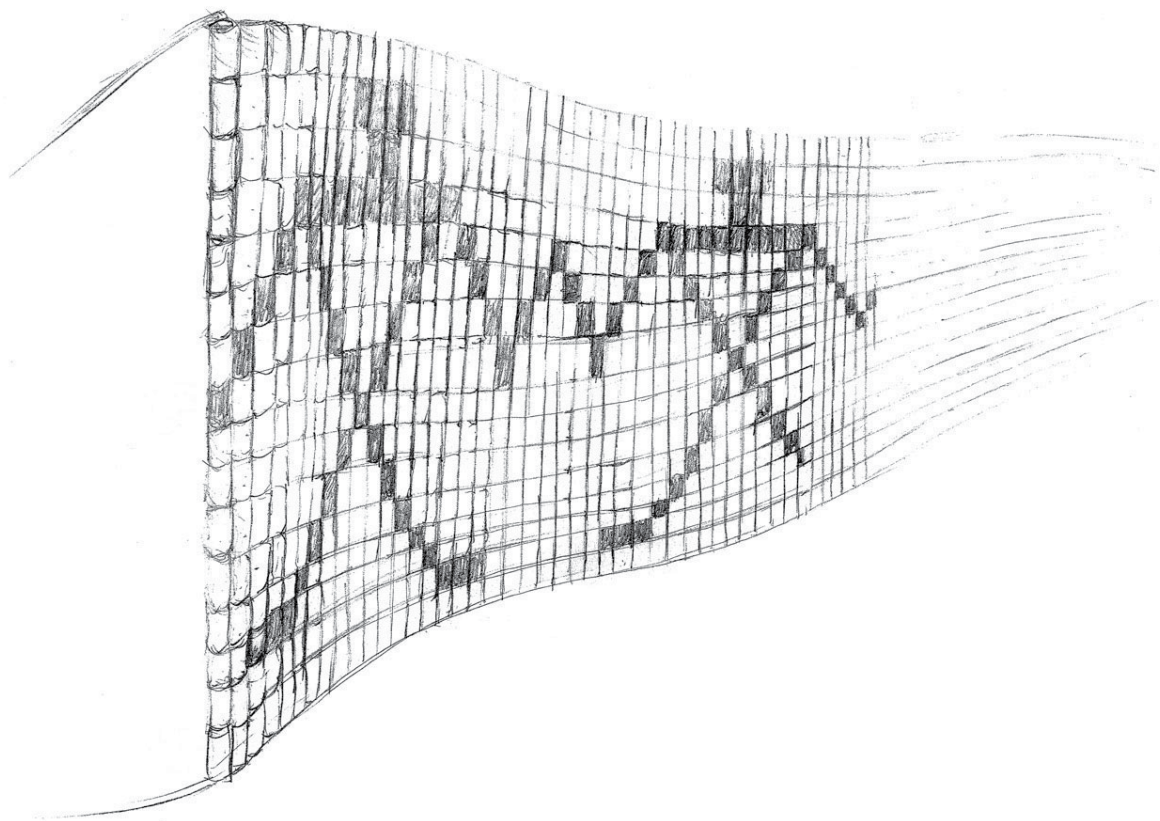
Il est possible de développer ou de coconstruire un projet de recherche en créant une équipe de recherche ou en y participant. Le statut des représentants de la Première Nation dans une équipe de recherche peut être : chercheur principal, cochercheur, partenaire ou collaborateur. Il est souhaitable que la Première Nation soit impliquée à toutes les étapes de la recherche si elle le désire et en a la capacité. C'est à la Première Nation de décider des ressources et du temps qu'elle souhaite investir dans le projet de recherche.

Nous avons un projet, par où commencer?

Vous devez d'abord définir les objectifs de votre projet de recherche selon vos besoins et priorités. Il est important que tout projet de recherche soit accompagné d'un protocole ou d'une entente de recherche qui sera signé ou signée par toutes les parties (consulter l'annexe 1).

Comment appliquer le Protocole de recherche?

Le Protocole de recherche de l'APNQL doit être utilisé et compris par toutes les parties prenantes du projet de recherche (p. ex. : représentants des Premières Nations, chercheurs, assistants, coordonnateurs, participants). À la lecture du Protocole de recherche, vous remarquerez que le texte est illustré à l'aide d'exemples concrets dans des encadrés « Saviez-vous que? » et « À noter ». Le texte est également accompagné d'une série d'annexes servant de complément d'information.



INTRODUCTION ET CONTEXTE

Ce protocole est destiné aux Premières Nations sollicitées pour participer à une recherche ou qui souhaiteraient réaliser leurs propres recherches. La communauté scientifique, quant à elle, se doit de tenir compte de ce protocole de recherche ou de tous autres protocoles issus des communautés; ils devraient avoir préséance sur ceux proposés par les chercheurs.

Deux objectifs sont poursuivis par ce protocole :

- Sensibiliser les Premières Nations, les organismes des Premières Nations ainsi que la communauté scientifique à l'importance de la recherche éthique;
- Proposer un cadre éthique de la recherche ayant à cœur un déroulement respectueux dans un contexte de Premières Nations, sous forme de :
 - i. Valeurs fondamentales qui orientent le processus de recherche auprès des Premières Nations, tel un fil conducteur;
 - ii. Principes de base de la recherche chez les Premières Nations (cultures, visions du monde, bonnes pratiques, etc.);
 - iii. Étapes incontournables. [P. VI]

Le Protocole de recherche de l'APNQL s'inscrit donc dans ce contexte de décolonisation de la recherche. Il veut répondre au souhait des Premières Nations de se réapproprier les projets de recherche les concernant en proposant des principes tels que la réciprocité et en mettant l'accent sur l'importance d'établir des relations de confiance dans le cadre de ces projets. [P. 3]

Valeurs fondamentales

En tenant compte de l'historique de la recherche menée dans un contexte de Premières Nations, de la volonté des Premières Nations de s'autogouverner et de faire reconnaître leurs identités et leurs cultures distinctes, trois valeurs fondamentales favorisant la création d'un espace éthique sont préconisées dans ce protocole de recherche : le **respect**, l'**équité**, la **réciprocité**. [P. 5]

Principes d'action issus des valeurs

Les principes des Premières Nations de **propriété**, de **contrôle**, d'**accès** et de **possession** (PCAP®) sont des énoncés de valeurs qui sont le fondement des changements positifs dans le domaine de la recherche et de la gestion de l'information et des connaissances. Ces principes permettent l'établissement d'une relation de confiance mutuelle entre les Premières Nations, la communauté scientifique, les gouvernements et autres. [P. 7]

Aux pages 7 à 11, vous retrouverez les définitions des principes PCAP®, c'est-à-dire les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession. Pour plus d'information au sujet des principes PCAP® vous pouvez consulter le site du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) ou First Nations Information Governance Centre (FNIGC) [en ligne](#).

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est le produit d'un acte de création – une invention, un texte, un tableau, un design, une pièce musicale, etc. Il existe trois genres principaux de propriété intellectuelle protégée par des lois au Canada, soit : les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce. [P. 54] Il existe également la propriété intellectuelle collective pour désigner les droits des peuples autochtones sur leurs savoirs collectifs. La propriété intellectuelle collective vise principalement, mais pas uniquement, les savoirs traditionnels.

Recherche menée en collaboration

Les Premières Nations détiennent un droit de regard et de décision sur toutes les étapes de la recherche proposée. Le droit de regard inclut, entre autres :

- la problématique de recherche (sujet);
- le processus de consultation;
- les méthodologies proposées;
- la démarche (sélection des participants et rencontres);
- le matériel de collecte d'informations mis au point pour la recherche;
- les résultats, produits de la recherche (interprétation et validation);
- les retombées anticipées (présentations, publications, etc.) et les suites de la recherche s'il y a lieu. [P. 18]

Consultation

Une première consultation devrait être tenue avec la Première Nation concernée au sujet de la recherche proposée avant même son élaboration détaillée. Cette consultation sert à déterminer si la recherche répond aux besoins de la Première Nation concernée et satisfait aux conditions des protocoles locaux, ainsi que le niveau d'implication des gens de la Première Nation à toutes les étapes de la recherche. [P. 19] Des consultations spécifiques doivent être menées auprès de groupes particuliers (aînés, femmes, jeunes, trappeurs, guérisseurs, entrepreneurs, etc., de tous les âges) lorsque nécessaire.

Reconnaissance des savoirs des Premières Nations

Il est entendu que chaque nation, voire chaque communauté des Premières Nations, est la mieux placée pour expliquer ce qu'est le savoir traditionnel pour elle, la manière dont ce savoir est transmis et qui peut y avoir accès. Elles doivent ainsi être consultées pour toutes informations relatives à ces savoirs. [P. 21] Également, il est déconseillé de sortir de leur contexte les savoirs des Premières Nations pour ensuite les traduire en langage dit scientifique afin de les inscrire dans des résultats de recherche plus conventionnels. [P. 23]

Partage des bénéfices

La réalisation de projets de recherche apporte des bénéfices. Ceux-ci doivent être reconnus dès le départ, et ce, pour toutes les parties impliquées dans la recherche (CRSH, CRSNG et IRSC, 2014). Les Premières Nations doivent pouvoir mesurer les bénéfices directs et indirects issus de leur implication active dans la recherche. La recherche et ses résultats doivent être profitables à l'ensemble de la communauté. [P. 24]

Le partage des bénéfices se traduit aussi en termes de développement ou de renforcement des capacités locales qui peuvent se faire à l'échelle individuelle ou communautaire. Par exemple, sur le plan individuel, une Première Nation/communauté peut exiger que la recherche priorise l'embauche d'étudiants des Premières Nations en tant qu'assistants de recherche ou encore que des gens de la Première Nation/communauté soient formés en tant qu'agents de recherche ou encore deviennent cochercheurs. Il pourrait être attendu de la part des représentants du milieu de la recherche qu'ils assurent le transfert des connaissances (en lien avec la recherche) à la Première Nation/communauté. [P. 24]

Imputabilité

L'imputabilité dépasse la simple notion de responsabilité et implique un volet légal. Lorsqu'une personne ou une organisation est imputable, cela veut dire qu'elle peut porter la responsabilité légale d'une action. Dans le cas d'un projet de recherche, chacune des parties impliquées est imputable envers les autres parties, c'est-à-dire responsable légalement. L'équipe de recherche est imputable envers la Première Nation avec laquelle elle réalise une recherche, tout comme la Première Nation est imputable envers l'équipe de recherche avec laquelle elle a accepté de collaborer. [P. 27]

Patrimoine sacré et connaissances culturelles

Les croyances et les principes spirituels des Premières Nations sont diversifiés et peuvent être très différents d'une nation à l'autre, tout comme leur usage et leur signification. [P. 28] Il est important de tenir compte des distinctions et de la signification que revêtent ces objets lors de l'élaboration du projet de recherche, de la tenue d'activités de recherche ou d'autres événements (pow-wow, cérémonies, rituels, etc.) ayant cours dans les communautés et territoires des Premières Nations. [P. 28]



Usage approprié des informations recueillies

Les principes de l'éthique de la recherche veulent que le consentement préalable, libre et éclairé s'applique aussi à l'égard de l'usage des informations recueillies. Les informations et le matériel recueillis aux fins de recherches doivent être utilisés conformément à l'entente de recherche initiale. En conséquence, lorsqu'un chercheur prévoit utiliser les informations recueillies dans le cadre d'un projet pour un usage secondaire ou les transférer à une tierce partie, il doit obligatoirement demander l'approbation des participants à l'étude. [P. 31]

Les étapes avant, pendant et après la recherche

I. Premiers contacts : Le contact initial devrait prendre la forme d'une lettre d'intention demandant une rencontre avec les autorités des Premières Nations afin de discuter des objectifs de la recherche proposée. Cette première missive doit être acheminée aux instances des Premières Nations concernées¹. [P. 33] Dès les premières étapes de la consultation avec la Première Nation, il convient de décider qui détiendra la propriété des résultats; si un partage de cette propriété est prévu, les modalités doivent être clairement établies avant même la collecte d'informations. [P. 34]

II. Sources de financement : Il est primordial pour les Premières Nations de bien connaître les concepteurs des projets ainsi que la provenance des fonds de recherche. Les bailleurs de fonds et les commanditaires, de même que, le cas échéant, le rôle qu'ils souhaitent tenir, doivent être clairement mentionnés dans l'entente de recherche. [P. 34]

III. Entente de recherche : L'entente de recherche collaborative² peut être un modèle intéressant pour les Premières Nations, car elle est habituellement rédigée avec les partenaires de recherche. L'entente de recherche devrait être écrite dans la langue choisie d'un commun accord, soit celle étant compréhensible par toutes les parties impliquées. [P. 35]

IV. Comité d'éthique de la recherche (CÉR) : Les recherches devant être évaluées par un comité d'éthique de la recherche (CÉR) sont celles impliquant des participants humains vivants, et ce, avant qu'elles soient mises en œuvre. Certaines Premières Nations et communautés ou certains organismes des Premières Nations ont déjà choisi de mettre en place une procédure d'émission de certificats d'éthique de la recherche. Ce certificat devrait avoir préséance sur celui qui sera émis par l'institution de recherche ou l'université à laquelle le chercheur est rattaché. [P. 37]

V. Consentement éclairé/confidentialité/droit de refus : Tout projet de recherche doit, avant de débiter, obtenir le consentement collectif émis par la Première Nation ou l'organisme des Premières Nations dûment reconnu et mandaté pour l'octroi de ce consentement. Ce consentement doit se faire par écrit, après l'analyse détaillée du projet de recherche, soumis lui aussi par écrit aux autorités locales (sous forme de lettre ou de protocole d'entente). [P. 39]

1. Le respect de l'autorité locale implique que la première missive soit acheminée au conseil de bande plutôt qu'à toute autre personne ou à tout groupe de la communauté. Par contre, selon le contexte et la relation établie entre l'équipe de recherche et la communauté, il peut arriver que la lettre d'intention soit acheminée à une autre personne en autorité. [P. 33]
2. Un modèle d'entente de recherche collaborative est proposé à l'annexe 1.

VI. Cueillette d'informations : La collecte d'informations peut se dérouler sur le territoire d'une Première Nation ou à l'extérieur de celui-ci, et ce, selon des informations recherchées. Elle peut porter sur le patrimoine matériel ou immatériel. Il est entendu que même si la cueillette d'informations est réalisée à partir de sources documentaires (des archives, par exemple), la Première Nation concernée devrait en être informée. [P. 40]

VII. Méthodologies issues des Premières Nations : Il n'existe pas de bonne et unique méthodologie de recherche (CRSH, CRSNG et IRSC, 2014); il est plutôt proposé de faire usage d'un amalgame de principes et de méthodologies autochtones et occidentales (Loppie, 2007). [P. 43]

VIII. Analyse et interprétation des données/informations : L'implication de partenaires des Premières Nations lors de l'analyse et de l'interprétation des données permettra d'éviter une interprétation erronée et de possibles malentendus. Le degré d'implication des Premières Nations à cette étape doit être déterminé entre les partenaires avant même le début des activités de recherche, soit dans l'entente de recherche. [P. 45]

IX. Validation : Au-delà d'une question de respect et d'équité, cet exercice s'avère nécessaire pour garantir la justesse des résultats, surtout si les propos recueillis ont été traduits d'une langue à une autre, car certains concepts en langues des Premières Nations peuvent être complexes à traduire en français ou en anglais (Asselin et Basile, 2012). [P. 46]

X. Produits et résultats de recherche : Les produits (rapport, synthèse, article, etc.) doivent être vulgarisés et rendus accessibles à la Première Nation dans les langues de son choix, et ce, avant une distribution ou une divulgation à la communauté scientifique, aux instances gouvernementales ou à la population en général. [P. 47]

XI. Modalité de suivi : On entend un échange d'information entre les parties concernées et un suivi de l'ensemble des activités prévues dans le projet de recherche. D'ailleurs, dès la demande de financement et au début de la réalisation de la recherche, l'équipe de recherche devrait à tout le moins planifier un retour auprès de la Première Nation concernée afin de présenter les résultats de la recherche. [P. 48]

XII. Traduction, langage et communication : L'équipe de recherche doit souvent faire appel aux compétences de personnes de la Première Nation/communauté pour agir à titre d'interprètes ou de traducteurs dans le cadre de leurs activités de recherche. Un projet de recherche requiert donc l'usage d'un langage à la portée de tous les participants. Toutes les publications résultant de la recherche, sous réserve des exigences de la confidentialité, doivent mentionner la contribution de toutes les personnes impliquées. [P. 49]

XII. Plan de diffusion : Dans une perspective de collaboration, les partenaires de la Première Nation/communauté et l'équipe de recherche devraient s'entendre sur un plan de diffusion des résultats de la recherche³. [P. 50]

3. Un modèle de plan de diffusion est proposé à l'annexe 7 du protocole. [P. 104]

CONCLUSION

Enfin, nous espérons que ce guide d'accompagnement vous sera utile et vous incitera à consulter la version longue du protocole afin d'y trouver les éclaircissements et les pistes de solutions nécessaires pour parvenir à assurer le bon déroulement de la recherche au sein des Premières Nations au Québec et au Labrador. Au cours des dernières décennies, le développement d'outils par des organisations des Premières Nations a largement contribué à la décolonisation de la recherche. On observe un changement de paradigmes dans la façon de comprendre et de faire la recherche. Aujourd'hui, le Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador offre un processus éthique par lequel les aspirations et les besoins des Premières Nations sont considérés. [P. 51] Les consultations menées dans le cadre de l'élaboration du protocole montrent que les efforts de sensibilisation à l'importance de définir et d'encadrer les paramètres de la recherche avec les Premières Nations doivent désormais être orientés par ces dernières. [P. 51]

Glossaire

Disponible aux pages 52 à 54.

Bibliographie

Disponible aux pages 55 à 59.



Annexes

Annexe 1 : Modèle d’entente de recherche [P. 61]

Annexe 2 : Modèle d’entente sur le partage des données [P. 81]

Annexe 3 : Modèle de déclaration sur la confidentialité et la conduite de la recherche [P. 91]

Annexe 4 : Modèle de formulaire de consentement pour le participant à une recherche [P. 94]

Annexe 5 : Formulaire de consentement en langue atikamekw [P. 97]

Annexe 6 : Formulaire de consentement en langue innu [P. 100]

Annexe 7 : Modèle de plan de communication et de diffusion [P. 104]

Annexe 8 : Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels [P. 108]

Annexe 9 : Résolution de l’APNQL [P. 109]

Ressources

En tant que Premières Nations, vous avez accès à plusieurs services de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) entre autres auprès du secteur de la recherche. Si vous avez des employés ou une équipe qui s’intéresse à la recherche, vous pouvez recevoir de la formation ou de l’accompagnement offert par notre équipe.

À la fin de la lecture de ce guide et du protocole, il est possible de suivre une formation sur les principes PCAP® offerte en ligne⁴ sur le site du Centre de gouvernance de l’information des Premières Nations (CGIPN) ou en cliquant [ici](#). Également, une formation destinée aux communautés et aux organisations des Premières Nations est offerte par la CSSSPNQL en anglais et en français. Une présentation du Protocole de recherche et de son application est également disponible pour le grand public.

4. La formation est offerte au coût de 249 \$, plus taxes. Pour les inscriptions de groupes de 10 personnes ou plus, veuillez écrire à l’adresse ocap@fnigc.ca ou téléphoner au 1 866 997-6248.

ANNEXE

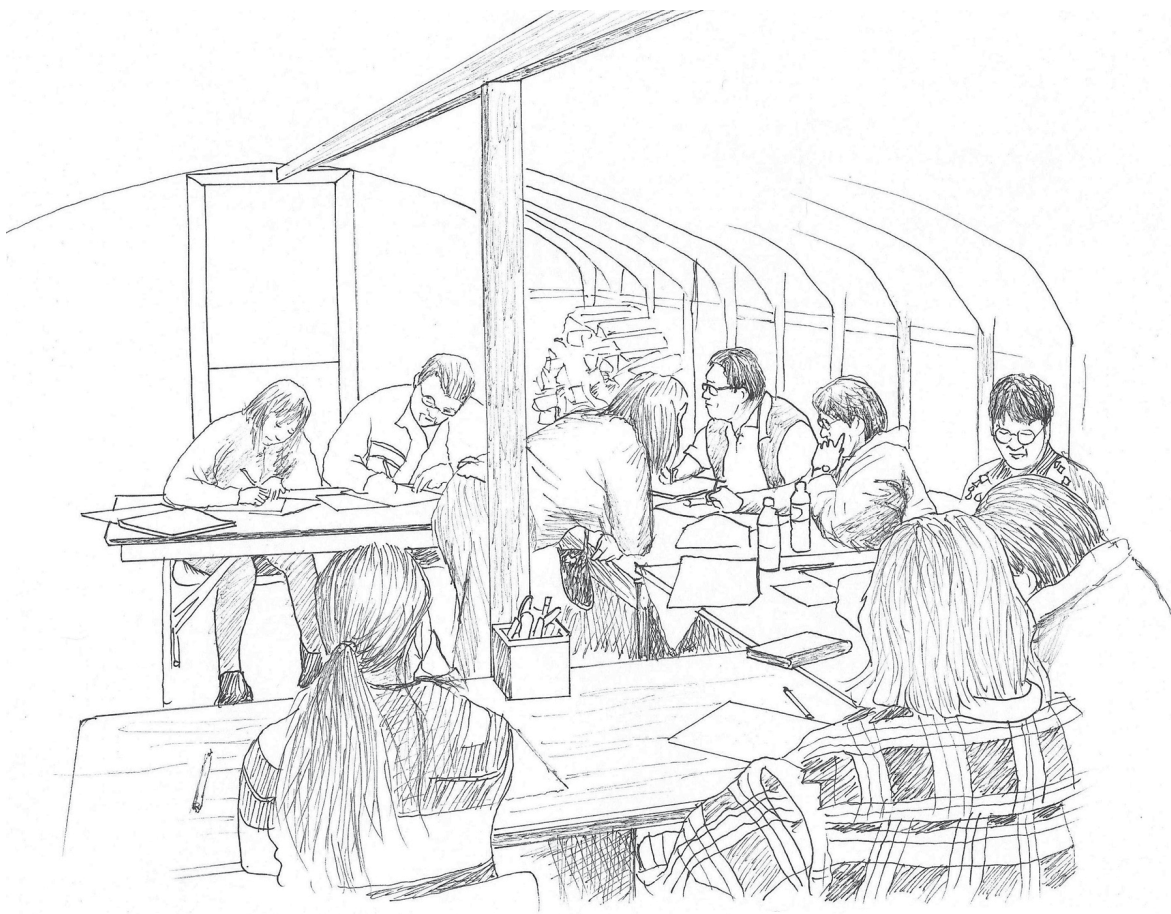
Ces étapes sont présentées à titre indicatif. Selon l'approche collaborative, la communauté devrait pour chacune des étapes choisir à quel degré elle souhaite s'impliquer.

RESPONSABILITÉS DU CHERCHEUR ET DE LA COMMUNAUTÉ À CHAQUE ÉTAPE DE LA RECHERCHE

	Responsabilités du chercheur	Responsabilités de la communauté ⁵
Identification du sujet de recherche	Valider avec la communauté si le sujet de recherche répond à un besoin	Consulter différents acteurs de la communauté pour s'assurer que le sujet de recherche répond à un besoin
	S'informer des processus et des façons de faire de la communauté	Partager les lignes directrices ou les façons de faire locales
	Développer et obtenir le consentement communautaire	Approbation communautaire
Création de l'entente et du devis de recherche	Rédiger le devis de recherche et l'entente de recherche	Écrire l'entente de recherche en collaboration avec le chercheur
	<i>Selon le sujet d'étude (ex. collecte auprès de personnes), obtenir un certificat d'éthique⁶</i>	S'assurer que le chercheur ait obtenu un certificat d'éthique
Terrain de recherche	Pour tout le processus de collecte de données, s'assurer d'être accompagné d'un acteur local	Fournir le support nécessaire au chercheur et s'assurer que l'entente de recherche est respectée
Analyse des données	Selon l'entente, le chercheur fait seul ou en collaboration l'analyse des données.	S'assurer que les données sont analysées et interprétées selon le contexte local
	Faire valider l'interprétation des données auprès de la communauté	
Écriture des publications	Selon l'entente, le chercheur rédige seul ou en collaboration les produits issus de la recherche	S'assurer que les produits issus respectent l'entente de recherche et respecte les délais
Partage et utilisation des connaissances	Selon l'entente, le chercheur retourne les bases de données à la communauté.	Utiliser les résultats de la recherche pour répondre au besoin initial de la communauté
	Le chercheur présente les résultats de la recherche à la communauté	

5. Si votre communauté a nommé une personne comme étant responsable de la gouvernance de l'information, elle serait responsable de ces étapes et du suivi auprès du chercheur.

6. Certaines communautés ont mis en place un comité éthique de la recherche.





Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) G0A 4V0
Téléphone : 418-842-5020
Télécopieur : 418-842-2660

apnql@apnql-afnql.com
www.apnql-afnql.com